

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

AMENDEMENT

N ° AS483

présenté par

M. Le Gac, M. Pellois, M. Leclabart, M. Fiévet, Mme Sage, Mme Boyer, M. Venteau, M. Travert,
M. Larsonneur, Mme Melchior, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Josso, Mme Hérin, M. Houlié,
Mme Gomez-Bassac, M. Haury, M. Christophe, rapporteur M. Rouillard, Mme Zitouni,
M. Ardouin, Mme Vanceunebrock, M. Claireaux, Mme Magnier, Mme Firmin Le Bodo,
Mme Sarles, Mme Khedher et Mme Dupont

ARTICLE 25

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.